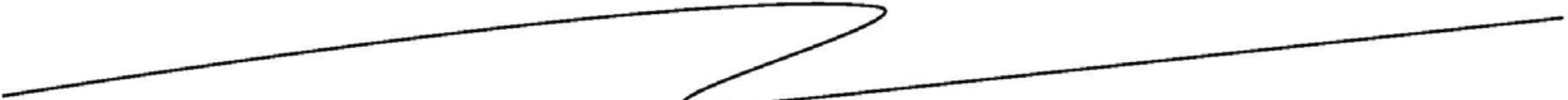


Révision du Plan Local d'Urbanisme

Ville de Pontarlier



Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme

Vue pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du :

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

DEFINITION ET RAPPEL DU CONTEXTE TERRITORIAL



LE CONTEXTE LEGISLATIF

Ce sont principalement les articles L 123-1 et R 123-3 du Code de l'Urbanisme qui définissent le rôle et le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a pour objet de définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune pour les années à venir. C'est un document simple et accessible à tous les citoyens et il n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme.

Si cela s'avère nécessaire, il peut être complété par des orientations d'aménagement permettant de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs. Elles sont opposables avec une obligation de compatibilité des projets.

LA PHILOSOPHIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable c'est " répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ".
C'est une politique dont la stratégie vise à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine.

Il convient donc de prendre en considération simultanément lors de la réflexion et de la prise de décisions les trois champs de base du développement durable à savoir les données sociales, les données économiques et les données environnementales.

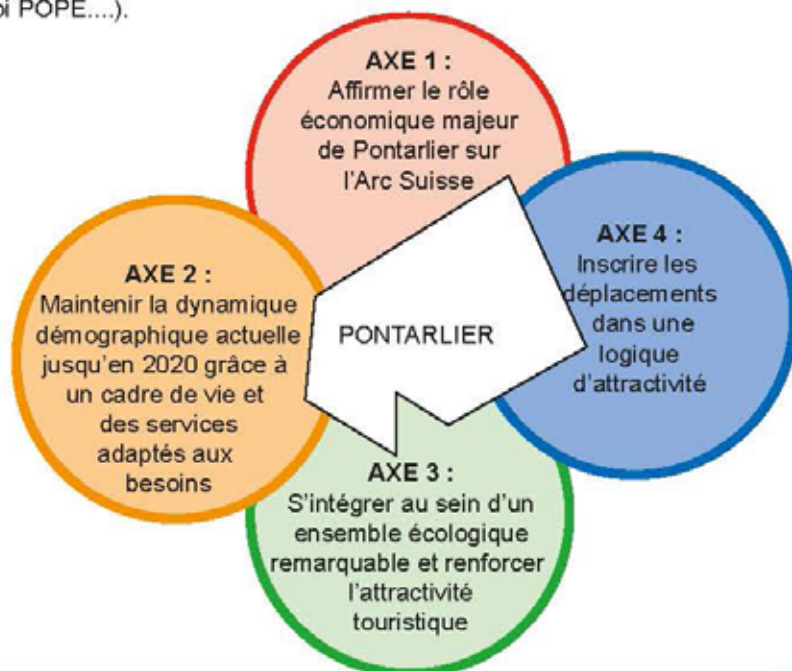
Afin que ce projet soit pratiqué et partagé par le plus grand nombre d'habitants, la concertation sera un levier incontournable à sa réalisation.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable déclinera une stratégie qui veillera à rationaliser le développement urbain afin de limiter l'étalement source de nombreux dysfonctionnements (augmentation des déplacements, des pollutions, disparition de la ressource foncière...), à promouvoir un développement économique cohérent, à protéger les espaces et les ressources naturelles, à renforcer les dispositifs de circulation durable (transports collectifs, mode doux...). Il incitera également au travers le règlement à l'utilisation et l'exploitation des énergies renouvelables (loi POPE...).

Les ambitions du projet visent à :

- Renforcer le rayonnement économique de Pontarlier sur la région et sur l'espace frontalier
- Permettre l'accroissement de la population en offrant à tous les habitants un cadre de vie de qualité, au cœur d'un ensemble écologique valorisé.
- Accroître l'attractivité du territoire et attirer les richesses, par le développement de l'accessibilité et du tourisme

L'organisation de cette stratégie se décline en 4 axes d'actions stratégiques :



RAPPEL DE QUELQUES ELEMENTS DU CONTEXTE TERRITORIAL

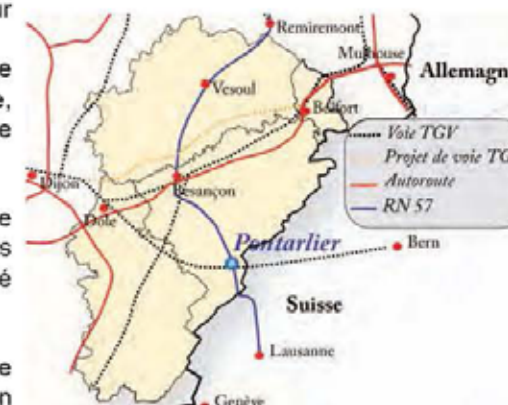
Un contexte économique atypique...

A mi-chemin entre l'agglomération de Besançon et celle de Lausanne, Pontarlier s'impose comme un centre qui rayonne sur le Haut-Doubs.

En ce sens, la commune bénéficie d'un dynamisme économique important mais fortement influencé par la concurrence frontalière, la dépendance à quelques grands groupes industriels et par le foncier économique qui se raréfie.

La desserte de la commune s'établit autour de la RN 57 de portée internationale, support de son développement. Les projets de déviation de cet axe joueront un rôle clé pour son attractivité dans un contexte de concurrence qui se renforcera.

L'accessibilité de la commune à grande échelle est complétée par la ligne ferroviaire (TGV Est) qui assure entre autre la liaison vers la Suisse.



Un bassin de vie dynamique...

Pontarlier connaît une croissance soutenue de sa population malgré un déficit marqué en ménages avec enfants, ce qui tend à renforcer le vieillissement de la population.

Les objectifs communaux sont donc de plusieurs ordres : poursuivre la croissance de la population (+3% à l'horizon 2020, soit +600 habitants) et permettre le maintien et l'accueil de familles avec enfants.

Le desserrement dont souffre la commune nécessite un rythme de construction de logements important. Cet accroissement du parc devrait se poursuivre afin de répondre aux objectifs communaux d'accueil de nouvelles population, ne serait-ce que pour stabiliser la population (+675 logements en moyenne d'ici 2020 pour le maintien).

A la croisée d'espaces naturels remarquables...

Pontarlier s'intègre au sein d'un ensemble écologique remarquable qu'il convient de préserver (Site inscrit du Larmont, et Sites d'Entrepontes, Vallée du Lavaux, Sommet du Grand Taureau...).

Sa situation topographique offre une qualité paysagère indéniable, mise en valeur par l'activité agricole et la sylviculture, particulièrement dynamiques.

Les perspectives paysagères remarquables depuis le tissu urbain sur les espaces naturels de qualité constituent des spécificités à protéger.

La qualité des milieux est un atout qu'il convient de valoriser pour son attractivité



LA PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS SUPRACOMMUNAUX

L'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable devra prendre en compte le SDAGE, le SAGE et les différentes lois notamment celle relative à la Montagne.

Conforter et valoriser le tissu économique, notamment industriel, moteur de son rayonnement en intégrant l'influence du bassin d'emplois suisse

- En intégrant le rôle de l'inter-communalité

Pontarlier adhère à une intercommunalité en charge du développement économique. Cette structure doit donc être le cadre de l'action pontissalienne afin d'apporter une réponse aux besoins des entreprises nouvelles ou actuelles.

- En accompagnant la formation des travailleurs

Une partie de l'emploi est dépendante des fluctuations de l'activité frontalière, notamment les emplois les moins qualifiés. Aussi, il importe de soutenir les actions de formation à destination de ceux-ci.

- En faisant preuve de réactivité et de souplesse

Outre les nombreuses petites et moyennes entreprises présentes, Pontarlier accueille de grandes entreprises dont les besoins évoluent périodiquement. Il est important de leur permettre d'évoluer tout en restant sur le territoire. Inversement il s'agit d'être réactif quant aux possibles restructurations en cours sur le territoire et pouvant intégrer des activités (secteur de l'hôpital, frange de la zone industrielle avec la zone urbaine).

- En conservant des marges d'évolution pour l'accueil de nouvelles entreprises par un phasage adapté

Une vaste zone reste aujourd'hui urbanisable dans le cadre d'un développement économique. L'aménagement qualitatif de cet espace et sa promotion doivent permettre l'accueil d'activités qui viendront renforcer le rôle économique.

Par ailleurs, au sein de la zone industrielle quelques espaces restent encore libres, en l'état de friches. Ils constituent des potentialités pour l'accueil de nouvelles entreprises (ou l'extension d'existantes). Il s'agit d'identifier ces espaces et de permettre leur aménagement qualitatif afin de valoriser la zone industrielle auprès de potentiels preneurs.

- En permettant une activité agricole et sylvicole compétitive et durable et diversifiée

26% du territoire communal est occupée par l'agriculture. Labelisée AOC, la production pontissalienne occupe une place importante dans l'économie communale tout comme la sylviculture. Il s'agit de permettre le maintien de ces activités de manière qualitative, de promouvoir leur développement et de favoriser une diversification des activités (filière courtes, gîtes...).

- En assurant le maintien des pôles tertiaires

Pontarlier dispose de multiples pôles tertiaires qui jouent un rôle clé dans l'économie locale. Le pôle tertiaire de la Gare (administratif), celui des Epinettes, le pôle tertiaire social des Capucins ou encore l'offre hospitalière sont d'important générateurs d'emplois qu'il convient de préserver par une desserte appropriée (Pôle Multimodale de la Gare) ou par un stationnement adapté (Hôpital).

- Renforcer l'effet vitrine de la RN 57

Pontarlier bénéficie d'une desserte majeure par la RN 57 qui longe l'ensemble de la zone d'activités. Un effet vitrine important doit être garanti afin de véhiculer une image qualitative et dynamique. Cela suppose un traitement de l'existant, composé des façades arrières des bâtiments et de leurs parcelles attenantes.

L'aérodrome en bordure de la RN 57 renforce également la nécessité d'une valorisation de l'effet vitrine. Par ailleurs, il constitue un atout pour l'économie pontissalienne qu'il convient de valoriser.

- Intégrer le rôle de la voie ferrée

La commune est desservie par une ligne ferroviaire dont le rôle économique s'étend du transport de voyageurs au fret. La création d'un pôle gare renforcera à terme le rôle économique de la voie ferrée. Les potentialités en terme de desserte fret ou l'accessibilité aux emplois depuis la gare doivent être intégrées dans les réflexions de la commune.

Comment conforter les activités économiques existantes dans un contexte dépendant partiellement de l'influence du bassin d'emplois Suisse ?

Comment s'appuyer sur les infrastructures ?

Concilier les activités et l'environnement urbain

- En intégrant le risque industriel

La majeure partie des installations classées pour la protection de l'environnement est située au cœur de la zone industrielle. L'implantation de nouvelles activités doit se faire en considération des éventuelles prescriptions inhérentes à ces installations.

D'autre part, le projet cherchera à faciliter la délocalisation des établissements nuisants vers des zones périphériques.

Comment concilier activités et habitat ?

- En favorisant la mixité urbaine

La zone industrielle est limitrophe de plusieurs quartiers d'habitat. L'expérience de la ville montre que cette disposition est bénéfique, apportant une présence humaine au secteur économique (Longs Traits). Dans la continuité des espaces de reconversion, la ville peut encourager l'installation d'activités commerciales et artisanales, compatibles avec l'habitat et réciproquement (frange Est de la zone industrielle).

Soutenir l'offre commerciale de proximité

- Soutenir les linéaires commerciaux du centre ville

Pontarlier dispose d'une offre en grandes surfaces commerciales digne d'une commune de 100 000 habitants. Dans ce contexte, les linéaires commerciaux du centre ville doivent être attractifs afin de se maintenir dans le temps. L'aménagement des espaces publics du centre ville participe à renforcer cette attractivité. L'objectif réside donc dans la continuation des actions tout en promouvant les commerces du centre ville.

Comment renforcer l'attractivité vis à vis de la population locale et touristique ?

- S'appuyer sur l'extension du périmètre du centre ville

Dans le cadre de sa politique habitat, Pontarlier souhaite voir évoluer le périmètre du centre ville. Celui-ci devrait donc s'étendre vers la rue de Besançon et vers le Faubourg Saint-Etienne, secteurs peu commerciaux. L'extension des caractéristiques urbaines du centre ville à ces secteurs pourra encourager l'implantation de commerces qui renforceront l'offre.

- Développer les potentialités d'accueil en soutenant l'hôtellerie.

L'hébergement touristique et plus spécifiquement l'hôtellerie constitue un secteur économique en perte de vitesse et ce malgré les atouts touristiques. Le territoire cherchera à soutenir et à accompagner ce secteur (promotion, valorisation de l'espace public...). Les autres hébergements seront valorisés dans ce même esprit (Camping, auberge de jeunesse...). De même, le futur règlement devra permettre la création de chambres d'hôtes.

AXE 1 : AFFIRMER LE RÔLE ECONOMIQUE MAJEUR DE PONTARLIER SUR L'ARC SUISSE



Conforter et valoriser le tissu économique, en intégrant l'influence du bassin d'emplois suisse

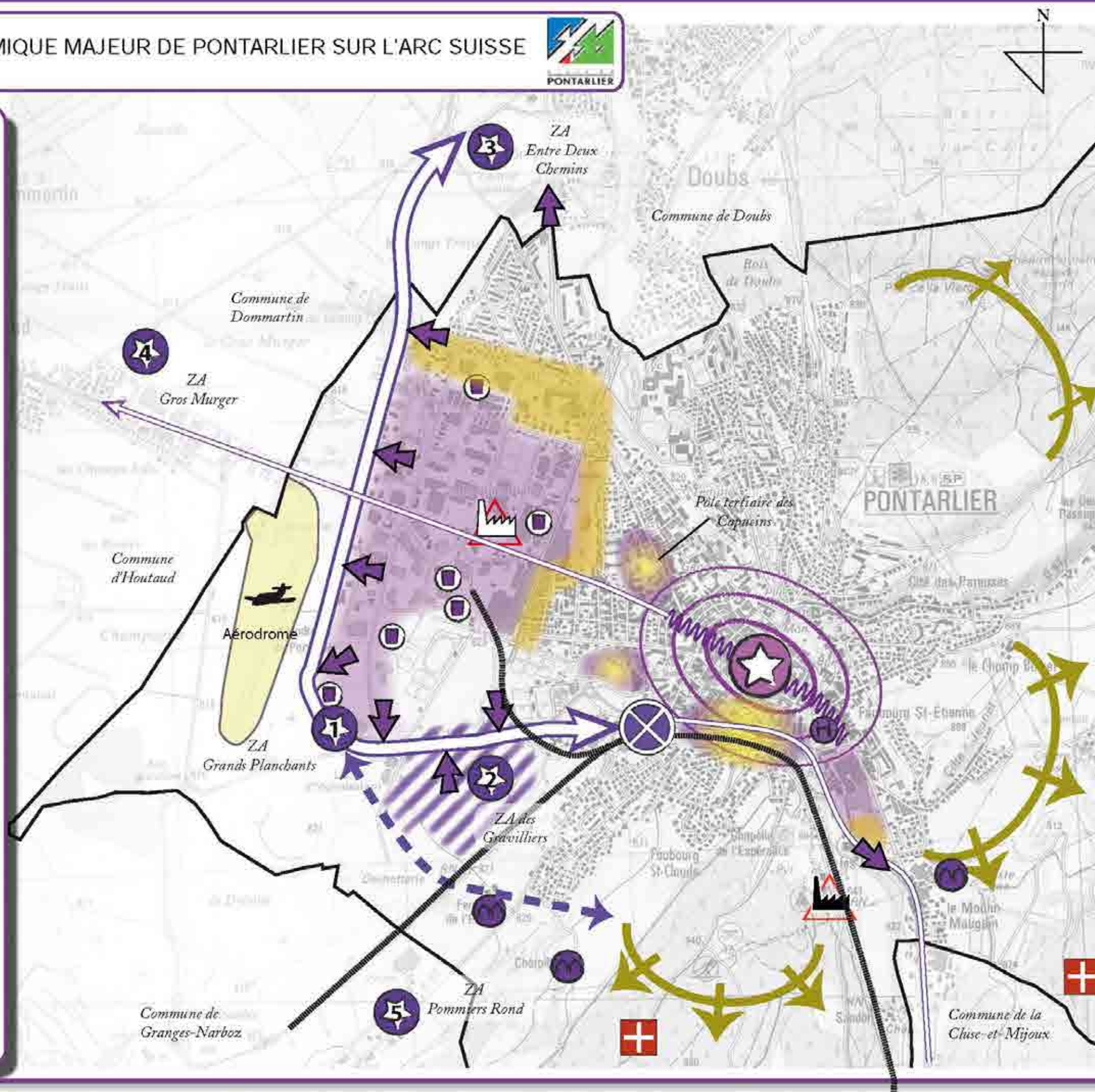
-  Prendre en compte l'influence frontalière
-  Intégrer le rôle de l'inter-communalité dans le développement économique
-  Valoriser le foncier disponible et y promouvoir un développement qualitatif
-  Investir les friches industrielles restantes
-  Soutenir le secteur industriel à l'origine de son développement
-  Assurer le maintien et le développement des pôles tertiaires à proximité de l'espace gare
-  Accompagner la restructuration de l'hôpital
-  S'appuyer sur la portée nationale des principales infrastructures
-  Maintenir l'aérodrome et valoriser son rôle économique
-  Valoriser l'effet vitrine de la rocade
-  Intégrer le rôle de la voie ferrée dans le développement économique (pôle gare, fret vers la Suisse, pôle tertiaire...)
-  Anticiper les projets d'infrastructure à moyen terme et les dessertes associées
-  Promouvoir une agriculture et une sylviculture compétitive et durable et diversifiée
-  Tenir compte des bâtiments agricoles

Soutenir l'offre commerciale de proximité et l'hébergement touristique

-  S'appuyer sur l'élargissement du centre ville pour développer l'offre économique
-  Soutenir les linéaires commerciaux de centre ville

Concilier les activités et l'environnement humain

-  Favoriser la reconversion progressive de certains espaces économiques vers de l'habitat et favoriser la mixité urbaine
-  Intégrer le risque industriel
-  Faciliter la délocalisation d'industries nuisantes vers la périphérie



AXE 1

AXE 2

AXE 3

AXE 4

Prolonger l'attractivité via l'offre d'équipements

Comment affirmer le rayonnement communal ?

- Promouvoir les pôles d'équipements

Pontarlier dispose d'une offre hospitalière conséquente qui en fait une référence dans le Haut-Doubs. Le rayonnement des différents établissements de santé dépasse le cadre communal et constitue un axe de promotion qu'il convient de valoriser.

Dans le même sens, la commune dispose de nombreux équipements sportifs dont la plupart sont regroupés en bordure de la rocade. Disposant d'une bonne accessibilité, le pôle sportif et ludique multi-activités doit être pleinement valorisé. Il en va de même pour le futur pôle culturel dont l'implantation en centre ville renforcera l'offre existante et contribuera au dynamisme central.

Enfin, on identifie aisément un pôle tertiaire important autour de la Gare. Cette offre de services administratifs constitue un élément attractif du territoire qu'il convient de conforter et promouvoir.

Comment valoriser les équipements ?

- Valoriser l'effet vitrine des équipements depuis la rocade

La RN 57 longe la commune et achève son tracé au cœur de la ville. Ce faisant, elle offre un effet vitrine important sur les équipements présents (pôle sportif) ou futurs (multiplexe). Il s'agit d'une opportunité importante en matière de communication. L'aménagement des zones concernées devra permettre une valorisation des perceptions des équipements présents.

Comment répondre aux besoins et attentes locaux ?

- Valoriser les équipements les plus attractifs auprès du public concerné

Pontarlier souffre d'un déficit de familles avec enfants. Pourtant l'offre scolaire et périscolaire apparaît comme performante, tant par sa localisation, par les filières proposées ou la diversité des équipements (crèches, centre multi-accueil...). Il est donc important de promouvoir cette offre auprès des jeunes actifs susceptibles d'avoir des enfants afin d'inciter au maintien de cette population.

Le maintien d'équipements spécifiques comme les jardins familiaux constituent également un atout, pour peu qu'il soit intégré de façon cohérente au sein du tissu urbain. Un rapprochement des jardins et des lieux d'habitat est souhaité par la commune.

Adapter l'offre d'habitat (qualitatif et quantitatif) en profitant des opportunités urbaines...

Comment adapter l'offre de logements au sein du tissu urbain existant ?

Les réponses à apporter aux différents phénomènes démographiques (évolution de la composition des ménages, vieillissement) et à l'objectif d'évolution démographique positive (+2% d'ici 2020) nécessitent de faire évoluer l'offre de logements. Aussi, Pontarlier souhaite promouvoir une plus grande diversification de l'habitat afin de soutenir la mixité intergénérationnelle. Ces orientations seront développées :

- En exploitant les potentialités offertes par le renouvellement urbain

Un vaste secteur au Nord est concerné par une étude de renouvellement urbain. Des zones ont déjà fait l'objet de réaménagements mais de nombreuses opportunités restent disponibles (gendarmerie, pompiers, Tour Berlioz phases restantes...). Il est important de profiter de ces espaces pour engager des aménagements en cohérence avec les besoins identifiés par le PLU.

- En confortant les quartiers engagés dans des opérations de restructuration urbaine

Au Sud, le Faubourg Saint-Etienne fera l'objet d'une restructuration qui pourra être renforcé par des évolutions urbaines qu'il convient d'anticiper. Celle-ci doit permettre d'apporter une réponse aux carences et besoins identifiés sur le secteur (stationnement) et sur la commune (offre de logements, type d'habitats...). En complément, la rénovation du patrimoine bâti ancien sera soutenue au gré des opportunités.

- En renforçant la densité sur le centre ville et étendre son rayonnement

Pontarlier souhaite renforcer le rayonnement de son centre-ville et y attirer de nouveaux habitants. Aussi, des évolutions réglementaires sont envisagées afin d'apporter plus de souplesse tout en préservant la morphologie historique de son bâti. L'utilisation d'outils réglementaires favorisant la densité et la mixité est à prévoir (ERL, servitude de mixité sociale).

...et en redéfinissant des espaces d'extension adaptés

Comment redéfinir les espaces d'extension ?

- Déterminer les besoins réels de la commune

La commune dispose d'un important foncier urbanisable à long terme tandis qu'à court terme les disponibilités se font rares. Il s'agit donc de redéfinir des espaces d'extension cohérents, basés sur :

- les besoins définis au sein du PLU
- les disponibilités existantes
- l'accessibilité potentielle des terrains
- la mixité programmatique (offre de logements diversifiée en terme de typologie et de mode d'appropriation).
- les risques naturels avérés (mouvements de terrain)
- les contraintes (activités agricoles, industrielles...)

Cette redéfinition doit permettre de rééquilibrer l'offre foncière d'extension à court et long terme et dans le même temps, d'envisager l'hypothèse d'une reconversion des terrains en milieu naturel ou agricole. Elle doit également permettre de s'interroger sur les objectifs en matière d'habitat social et leur traduction réglementaire appliquée aux espaces d'extension redéfinis (pourcentage de typologie de logements en cas de servitude de mixité sociale).

Concilier le renouvellement et l'extension avec l'existant

Comment intégrer les projets au sein de l'existant ?

- En identifiant le patrimoine bâti remarquable

Pontarlier est riche de son patrimoine architectural. En cœur de ville, il conviendra de participer à l'effort de rénovation du patrimoine ancien. Au-delà du centre historique, on peut recenser des particularités architecturales qui méritent d'être conservées. Il s'agit aussi bien d'habitat (maison Art Déco), de monuments (Chapelle de l'Espérance), de fermes isolées ou d'éléments du patrimoine industriel. Ces éléments ponctuels seront identifiés afin de permettre une protection ou simplement de prévenir toute atteinte.

- Veiller au maintien de zones de transitions adaptées

La définition de zones d'extension remet en cause l'équilibre paysager du site en diminuant l'espace entre urbanisation et milieu naturel. L'identification des zones de transition sensibles doit permettre d'envisager des aménagements spécifiques dans un souci d'intégration qualitatif (Coteaux des Pareuses, Saint-Claude...). Au-delà de cet aménagement, le PLU doit veiller au maintien de ces zones de transition dans un souci d'écopaysager.

- Contenir l'urbanisation sur les écarts

Le territoire pontarlierien ne se limite pas au centre urbain. Des écarts accueillent également une population soucieuse de son cadre de vie. L'insertion au sein du milieu naturel doit inciter à rester vigilant sur l'urbanisation de ces écarts et à contenir les potentiels aménagements dans un périmètre défini, en accord avec les transitions naturelles.

Faciliter le développement des constructions soucieuses de l'environnement

Comment mieux prendre en compte les ressources naturelles dans le développement de la ville ?

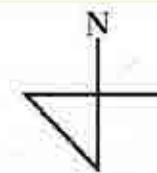
- Adapter les orientations réglementaires

Les dispositions réglementaires seront adaptées aux nouveaux process de construction et à l'architecture qui en découle notamment en matière de production d'énergie, d'implantation par rapport aux énergies solaires... afin de favoriser leur développement.

- Sensibiliser les habitants aux nouveaux process de construction

La révision du PLU, l'élaboration de l'agenda 21, le Grenelle de l'environnement vont également être l'occasion de renforcer la diffusion d'éléments techniques et de concertation permettant d'amplifier cette prise en compte.

AXE 2 : MAINTENIR LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ACTUELLE JUSQU'EN 2020 ET OFFRIR UN CADRE DE VIE ET DES SERVICES ADAPTES AUX BESOINS



Prolonger l'attractivité du territoire en adaptant l'offre d'équipements aux besoins

- Conforter le pôle sportif et ludique multi-activités
- Promouvoir le développement d'équipements culturels :
 - 1 : Complexe cinématographique
 - 2 : Conservatoire de musique
 - 3 : Pôle culturel
- Promouvoir les équipements par l'effet vitrine
- Promouvoir l'offre hospitalière conséquente (EHPAD, Hôpital, Cliniques)
- Soutenir le développement de projets ponctuels dans les différents quartiers de manière à y permettre une évolution contrastée
- Conforter le tissu d'équipements centraux : pôle tertiaires
- Maintenir une offre scolaire de proximité (maternelle, primaire) et couvrant l'ensemble de la scolarité (collège, lycée)
- Maintenir la diversité d'équipements de la petite enfance (crèches)
- Maintenir les jardins familiaux au cœur des quartiers
- Permettre leur délocalisation...
- ...vers un rapprochement des lieux de vie

Adapter l'offre d'habitat (qualitatif et quantitatif) en profitant des opportunités urbaines...

- Exploiter les potentialités de renouvellement urbain
- Restructurer le faubourg Saint-Etienne
- Renforcer la centralité en permettant des densités plus importantes et en étendant son périmètre
- Permettre la mutation d'espaces économique vers l'habitat
- Rééquilibrer l'offre de logements en taille et en appropriation à l'échelle de la commune

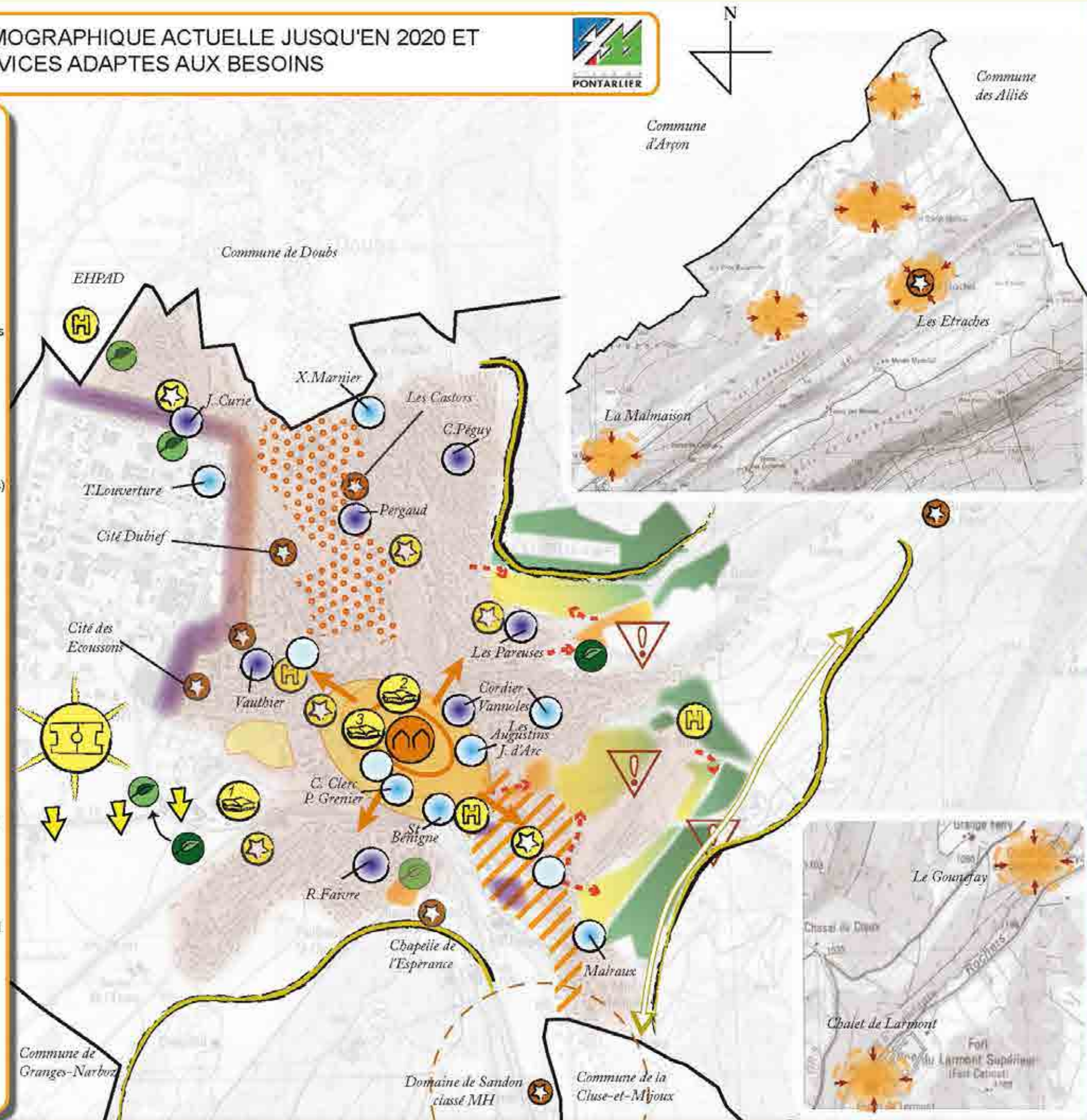
Redéfinir les espaces d'extension en adéquation avec les nouveaux besoins, les continuités existantes, les risques naturels et l'intégration paysagère :

Zone 1AU Zone 2AU Zone N - A - - - - - Accès potentiel

Risque avéré (inondation, mouvement de terrain)

Concilier le renouvellement et l'extension avec l'existant

- Contenir l'urbanisation des écarts
- Veiller au maintien de zones de transitions adaptées
- Conserver le patrimoine bâti remarquable et diversifié



AXE 2

AXE 3

AXE 4

Valoriser le cadre paysager et les perspectives

Comment conserver la qualité des paysages ?

- Respecter les transitions paysagères

La topographie met en avant les secteurs de relief tels que les coteaux, les zones de contact entre l'habitat (frange de la rocade), les milieux naturels ouverts et les boisements. Les transitions paysagères y sont visibles dès l'arrivée dans la plaine et participent à la bonne lecture du paysage. Outre leur potentiel paysager, elles constituent des zones tampons et de richesses écologiques majeures. Il est donc important de maintenir ces transitions et de veiller à l'intégration d'éventuels projets.

- Maintenir les perspectives remarquables

Si les transitions constituent un élément paysager important, encore est-il nécessaire de permettre leur découverte visuelle depuis la ville. Plusieurs secteurs offrent des perspectives paysagères intéressantes. Certaines ouvertures urbaines (rue de la République) assurent également ce rôle tout en offrant des respirations au cœur même de la ville, pourtant enclavée par les coteaux. Il s'agit d'identifier ces secteurs afin de prendre en compte l'impact visuel du bâti sur les perspectives (hauteur des constructions...). Cette intégration du bâti est également importante lorsque le regard porte des coteaux vers la commune. Certains sites en offrent un panorama complet (Chapelle de l'Espérance) qu'il est nécessaire de conforter notamment dans une optique d'attractivité.

Comment prendre en compte le paysage dans l'urbain ?

- Valoriser le paysage en entrée de ville

Les entrées de ville sont un lieu privilégié de découverte des paysages communaux. Ainsi l'entrée par la rue de Salins offre une perspective intéressante sur la montagne du Larmont. Les perspectives visuelles en entrée de ville doivent être valorisées et doivent faire l'objet de réflexion quant à l'intégration du bâti et de la publicité.

- Permettre le maintien et le développement d'une activité agricole et sylvicole valorisant les paysages

L'activité agricole joue un rôle important dans le façonnage des paysages (entretien de milieux ouverts). De son côté, la sylviculture participe au maintien d'espaces ouverts intra-forestier mais également aux qualités écopaysagères des boisements. Il est important de veiller au maintien de ces activités.

Préserver les entités naturelles au cœur de la ville

Comment renforcer la nature en ville ?

- Préserver les jardins familiaux et permettre la délocalisation de certains d'entre eux

Plusieurs jardins familiaux sont identifiés. Ils constituent autant de poumons verts dans le tissu urbain et, au-delà de l'impact écologique, ils contribuent à l'attractivité du cadre de vie. En cas de délocalisation, un emplacement à proximité des lieux de vie sera privilégié.

- Pérenniser les espaces verts existants

Dans le cadre de l'actuel document d'urbanisme on identifie plusieurs Espaces Boisés Classés. Il convient d'adapter cette protection et d'identifier d'éventuels boisements susceptibles de venir renforcer cet ensemble.

- Préserver les alignements d'arbre

Les alignements d'arbre (frênes...) seront préservés et parfois recréés car ils exercent des rôles essentiels. D'une part, ils confortent l'élément végétal en cœur de ville et d'autre part, ils contribuent à l'instauration de liaisons écologiques vers la vallée de Lavaux ou de transitions (secteur des Pareuses).

Comment instaurer une liaison écologique vers la périphérie ?

- Valoriser le Doubs et ses affluents

Le Doubs constitue une Trame Bleue essentielle. La rivière présente sur certaines portions quelques milieux naturels de qualité. Une attention doit être portée au bon fonctionnement hydraulique, tant d'un point de vue risque que d'un point de vue écologique. Cet enjeu doit également permettre de pérenniser la pratique des activités sportives (kayak et pêche).

- Favoriser la mise en relation des espaces de nature

L'ensemble des espaces de nature précédemment cités peut faire l'objet d'une valorisation écologique par leur mise en réseau. Les alignements constituent le meilleur levier d'actions mais ne sont pas les seuls. L'aménagement des rives du Doubs en tant que Trame Bleue ou la valorisation écologique de la Trame Verte départementale constitue autant d'axes privilégiés dans une recherche de continuité écologique.

Protéger les milieux naturels périphériques

Comment protéger les milieux naturels ?

- Tenir compte des espaces naturels recensés et/ou réglementés

Le territoire est couvert par des zonages ZNIEFF, sites classés et sites inscrits qui caractérisent des milieux de grande qualité biologique ou paysagère. Ces périmètres seront pleinement intégrés dans les réflexions du PLU.

La commune est bordée par des espaces de qualité réglementée (Natura 2000). Les projets communaux intégreront la notion d'ensemble écologique et veilleront au respect des réglementations en place, y compris au-delà des limites communales.

- Préserver les masses boisées

Le territoire est couvert à près de 65% par des boisements dont la majeure partie est protégée par un classement en Espace Boisé Classé. Au-delà de la pérennisation de cette protection, il s'agit également d'encourager les pratiques sylvicoles favorisant la biodiversité (îlot de sénescence, zones d'ouvertures, clairières).

Préserver la ressource en eau

Comment associer la commune dans la préservation de la ressource en eau ?

- Prendre en compte la ressource en eau dans les projets

L'approvisionnement de la commune dépend principalement des deux captages de Champagne à l'ouest de la RN 57. La pérennisation de ces captages n'est pas garantie. Aussi, Pontarlier continuera à soutenir les efforts engagés en matière d'exploitation de nouvelles ressources (lac Saint-Point, plaine de l'Arlier).

- Prendre en considération le risque inondation

Pontarlier est confrontée aux risques d'inondation. Dans l'attente du PPRi, il conviendra d'ajuster les limites des zones inondables actuellement opposables au regard de la connaissance locale, pour permettre à certains projets d'émerger ou d'affiner des zones d'expansion des crues.

Affirmer le potentiel touristique

Comment valoriser le potentiel naturel du territoire ?

- Développer le potentiel touristique de sites attractifs

Plusieurs sites disposent d'un potentiel touristique non négligeable. Certains exploitent déjà l'attractivité du cadre communal (Camping, Golf, Ski de fond, randonnées, VTT) tandis que d'autres projets sont en cours (Le Gounefay). Cependant, leur attractivité reste dépendante de la qualité du cadre de vie (Montagne du Larmont). Il est donc important de s'assurer d'un développement maîtrisé et respectueux du milieu dans lequel il s'insère. Le développement d'une offre de transport adaptée en lien avec le pôle multimodal constitue un objectif fort.

- Valorisation des sites remarquables et des espaces de découverte

Au-delà des sites à fort potentiel touristique, la commune dispose d'espaces de découverte (Arboretum, Sentier de découverte du Larmont...) souvent en lien avec un ou plusieurs sites remarquables (Montagne du Grand Taureau, les Dames des Entreportes), accessibles par les nombreux cheminements (GR5, GTJ...). Il s'agit donc de valoriser cet ensemble dans une optique de découverte du patrimoine naturel.

- Soutenir et exploiter le développement de la Trame Verte Départementale

Le département a engagé la restauration de l'ancienne voie de chemin de fer traversant la ville. Cette voie inscrite au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée joue un rôle essentiel dans le développement du tourisme tant par l'accessibilité qu'elle offre que par son tracé définitif : son prolongement la met en relation avec des sites touristiques de la région (Château de Joux, Lac Saint-Point...). Il est donc important de poursuivre le développement de la Trame Verte et de promouvoir son rôle de porte d'entrée touristique du Haut-Doubs.

- Valoriser le patrimoine bâti dans une optique touristique

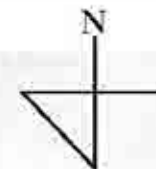
Le patrimoine bâti identifié comme remarquable peut en plus de sa préservation, faire l'objet d'une valorisation touristique. L'espace urbain et l'espace rural recèlent un patrimoine architectural remarquable (Chapelle de l'Espérance, Demeure Sandon...). Ces éléments participent à son attractivité et permettent d'agrémenter le parcours de la trame verte. Enfin, des réflexions sont à mener quant à la reconversion d'anciens corps de fermes en gîtes ou chambres d'hôtes.

Comment valoriser le potentiel architectural ?

AXE 3 : S'INTEGRER AU SEIN D'UN ENSEMBLE ECOLOGIQUE REMARQUABLE ET RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE



Commune de Maison du
Bois Liéremont



Valoriser le cadre paysager et les perspectives

- Valoriser le paysage en entrée de ville
- Valoriser les points de vue remarquable
- Respecter les transitions paysagères et écologiques
- Préserver les qualités écopaysagères du Larmont (Site Inscrit)
- Promouvoir l'agriculture et la sylviculture garant de la qualité paysagère du milieu

Protéger les entités naturelles

- Conserver les jardins familiaux en tant qu'espace de nature en ville
- Préserver les espaces boisés classés en milieu urbain
- Protéger les alignements d'arbre et les intégrer dans une logique de liaison avec les espaces périphériques
- Préserver les boisements périphériques et encourager les pratiques sylvicoles favorisant la richesse spécifique (ilôt de sénescence, clairières)
- Préserver les sites naturels reconnus de la commune (ZNIEFF)
- Tenir compte des zones naturelles réglementées en limite communale (Natura 2000)
- Préserver la ressource en eau
- Prendre en compte le risque inondation
- Favoriser la Trame Verte et Bleue du Doubs

Affirmer le potentiel touristique

- Valoriser les espaces de découverte de la nature
- Créer et conforter des liaisons douces vers les sites touristiques (GR5, GTJ)
- Valoriser le patrimoine bâti dans une optique touristique
- Valoriser les sites remarquables
- Développer le potentiel touristique de sites attractifs
- Valoriser les opportunités de cœur de ville : Voie Verte départementale



Vue depuis la
Chapelle de l'Espérance

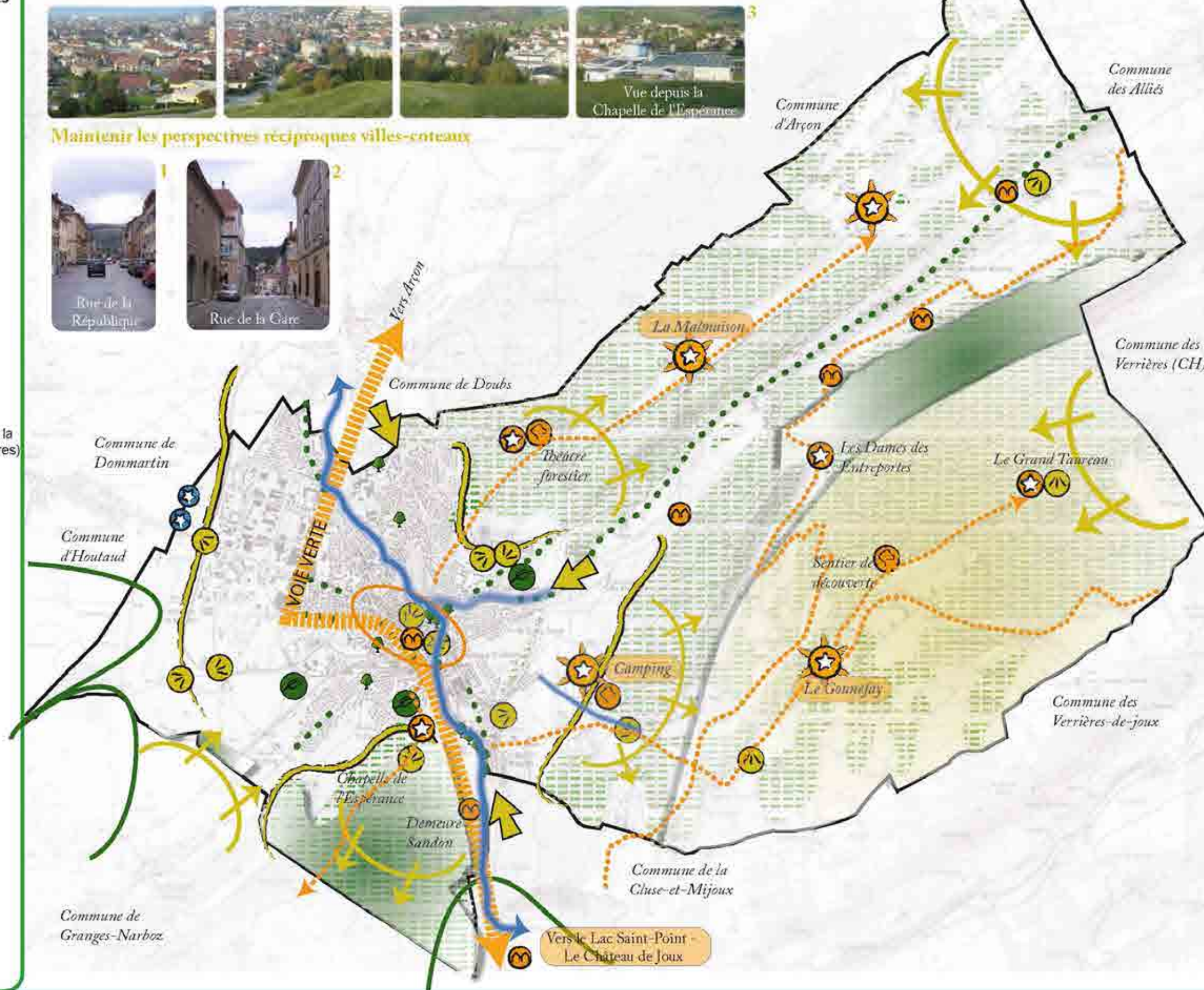
Maintenir les perspectives réciproques villes-coteaux



Rue de la
République



Rue de la Gare



AXE 1

AXE 2

AXE 3

AXE 4

Conforter et renforcer l'accessibilité

Comment valoriser l'accessibilité de Pontarlier ?

- Développer le pôle multi-modal et renforcer les liens avec le centre-ville

Un projet d'aménagement autour de la gare doit permettre à terme de créer un véritable pôle multimodal. Celui-ci doit mettre en relation la voie ferrée et notamment la desserte TGV avec les transports en commun pontarliers et la RN 57. Il s'agit donc d'accompagner le développement de ce pôle et de réfléchir aux transits gare-zone d'emplois. Par ailleurs, le pôle multi-modal doit permettre de soutenir et de pérenniser la liaison TGV, soumise à forte concurrence.

La liaison avec le centre-ville sera également valorisée (aménagement des espaces publics, jalonnement...).

- S'appuyer sur la RN 57 et le futur contournement Sud

La RN 57 offre une desserte aisée à la zone industrielle ainsi qu'au centre. Le PADD est l'occasion de confirmer le caractère majeur de cet axe pour son accessibilité et d'affirmer son prolongement même si de nombreuses variantes sont à l'étude. La réalisation de cette déviation offrira à long terme de nouvelles perspectives de développement.

- Valoriser les atouts et la proximité de l'aérodrome

L'aérodrome assure une desserte occasionnelle de la commune, à des fins économiques ou privées. Il est donc nécessaire de le maintenir dans le cadre d'une accessibilité accrue.

Adapter le réseau viaire aux besoins du territoire

Comment améliorer les espaces de déplacement ?

- Hiérarchiser le réseau viaire

Il s'agit d'adapter le traitement de la voirie au rôle de l'infrastructure en terme d'aménagement, de signalétique, et ce pour une meilleure lisibilité par les usagers de la route. Il s'agira également d'accroître l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite selon les normes en vigueur.

- Permettre la requalification de certains axes structurants et poursuivre la réhabilitation de la voirie

Les projets de déviation de la RN 57 devraient engendrer une modification des flux de transit dans la partie Sud, ouvrant de nouvelles perspectives d'aménagement.

En dehors de la RN57 d'autres axes peuvent faire l'objet d'une requalification. Ainsi, la partie Nord de la rue de Besançon, autrefois entrée principale, a perdu son accessibilité et son statut, d'abord par la création de la rocade et récemment par l'implantation de la zone commerciale et de son propre réseau viaire. Il s'agit donc d'identifier ces tronçons et de soutenir leur requalification vers un profil plus urbain.

Dans la logique d'une meilleure accessibilité la commune prévoit également d'aménager certains carrefours à l'exemple du croisement des rues de Lavaux-Morteau et du Doubs afin de faciliter la liaison entre les quartiers et le centre.

- Intégrer l'existence de coupures liées aux infrastructures : atténuer leurs empreintes ou gérer un développement différé

La commune présente de nombreux éléments de coupure qui fragmentent les quartiers. Le meilleur exemple est le Faubourg Saint-Claude à ce jour enclavé, et pour lequel, la réalisation de nouvelles traverses apparaît techniquement compromise. Dans un premier temps une réflexion est à entreprendre afin d'identifier ces zones de coupure (voie ferrée, Doubs).

Dans certains cas, la collectivité peut contribuer à l'atténuation de certaines coupures (Cf. Trame Verte), dans d'autres, son action sera d'adapter les potentialités de développement à cette situation. Ainsi, pour le Faubourg Saint-Claude, les nouvelles perspectives de développement sont conditionnées par la réalisation du contournement Sud.

- Raccorder de façon durable les nouveaux quartiers

Les extensions foncières programmées devront permettre les bouclages et favoriser des accroches depuis les dessertes existantes afin de garantir des continuités de circulation.

Adapter le réseau viaire aux besoins du territoire

Comment améliorer la desserte intra-urbaine ?

- Raccorder de façon durable les nouveaux quartiers

Pontarlier dispose d'une ligne de bus desservant l'ensemble des quartiers existants. L'extension du tissu urbain à court et long terme devra s'accompagner d'un réajustement de l'offre de transports en commun afin de proposer le service à l'ensemble des habitants.

- Améliorer la gestion du stationnement par l'extension de la zone bleue

Les conditions de stationnement restent difficile notamment du fait du fort pourcentage de voyageurs frontaliers. Il s'agit d'étendre la zone bleue en dehors du périmètre du centre ville afin de résorber les difficultés rencontrées tout en maintenant la gratuité du stationnement. Le développement de nouvelles réserves (Faubourg Saint-Etienne) est à soutenir de même que la mise en place de parking relais capable de répondre aux besoins des frontaliers et desservis par les transports en commun (près de l'Espace Fourny).

Promouvoir la commune via ses axes de déplacements

Comment s'appuyer sur les axes de déplacements ?

- Profiter de l'effet vitrine et valoriser les entrées de ville

Les axes de déplacement constituent des supports essentiels pour la promotion de la ville et de son cadre de vie. Pontarlier dispose à travers la RN 57 d'un effet vitrine important qu'il convient de valoriser. S'il peut-être le support du développement économique il peut également promouvoir le cadre de vie au travers des aménagements adéquats.

Les entrées de ville véhiculent une image forte de la commune. Dans un souci d'attractivité il convient donc de valoriser ces entrées, notamment par un aménagement adéquat de l'espace public. L'achèvement à terme du contournement nécessite d'ors et déjà de s'interroger sur la qualification d'une nouvelle entrée depuis le Sud-Ouest.

Valoriser les modes doux

Comment conforter les modes doux ?

- Accompagner la piétonnisation du centre et favoriser les sentes piétonnes

Le réaménagement de l'espace public offre un cadre propice à la découverte piétonne du centre ville. Il s'agit donc de conforter la mise en place de zones 30 ou 10, voir la création de voies piétonnes, notamment dans le cadre de l'extension du centre ville. Cette piétonnisation doit favoriser la mise en valeur du patrimoine bâti et faciliter dans un même temps le passage des personnes à mobilité réduite.

Le projet ambitionne de conforter dans les nouvelles zones d'urbanisation les liaisons piétonnes inter-quartiers à l'instar de celle sur les Pareuses afin de faciliter ces échanges qui participent au bon fonctionnement de la ville.

- Poursuivre la création d'un cheminement en bord du Doubs

Un cheminement piéton est présent sur les rives du Doubs. Il convient d'aménager les tronçons restants afin de compléter le linéaire. Outre son caractère de loisirs, cette sente doit permettre d'établir une liaison continue entre les différents quartiers traversés.

- Poursuivre le développement des itinéraires cyclables

Pontarlier prévoit l'aménagement de plusieurs chemins cyclables permettant entre autre de renforcer la liaison entre le centre ville et des écarts (Etraches). Au-delà de la poursuite de la politique d'aménagement des pistes cyclables, il s'agit de planifier et hiérarchiser les aménagements cyclables en s'appuyant sur les besoins à court et moyen terme.

- Poursuivre la mise en place de la Voie Verte

L'aménagement de l'ancienne voie ferrée en Voie Verte piétonnière et cyclable constitue une opportunité essentielle. De plus, le tracé projeté permet une liaison importante entre des quartiers enclavés (Longs Traits, Faubourg Saint-Claude) et le centre ville. Enfin, la poursuite de cet axe en dehors des limites communales facilitera l'accessibilité vers des pôles touristiques extérieurs ou inversement vers Pontarlier.

AXE 4 : INSCRIRE LES DEPLACEMENTS DANS UNE LOGIQUE D'ATTRACTIVITE



Conforter et renforcer l'accessibilité de la commune :



Développer, promouvoir le Pôle Multi-Modal et renforcer le lien avec l'hypercentre



Soutenir la pérennisation de la liaison TGV



Valoriser les atouts et la proximité de l'aérodrome



S'appuyer sur la portée nationale de la RN 57 et intégrer le contournement Sud.

Appuyer les projets d'infrastructure à :



moyen terme



long terme

Adapter le réseau viaire aux besoins du territoire

Hiérarchiser le réseau viaire :



Réseau structurant de la commune



Axe structurant national



Intégrer l'existence de coupures liées aux infrastructures : atténuer leurs empreintes ou gérer un développement différé



Adapter les transports en commun à l'extension du tissu urbain (Habitat, EHPAD, Ecole...)



Favoriser les bouclages de voirie et s'appuyer sur les accroches existantes pour définir les zones d'extension



Améliorer la gestion du stationnement par l'extension de la zone bleue et la création de parking relais

Promouvoir la commune via ses axes de déplacement :



Valoriser l'effet vitrine de la zone industrielle



Valoriser les entrées de ville

Valoriser les modes doux :



Achever la création d'un cheminement en bord du Doubs



Poursuivre le développement des itinéraires cyclables



Valoriser les itinéraires cyclables existants



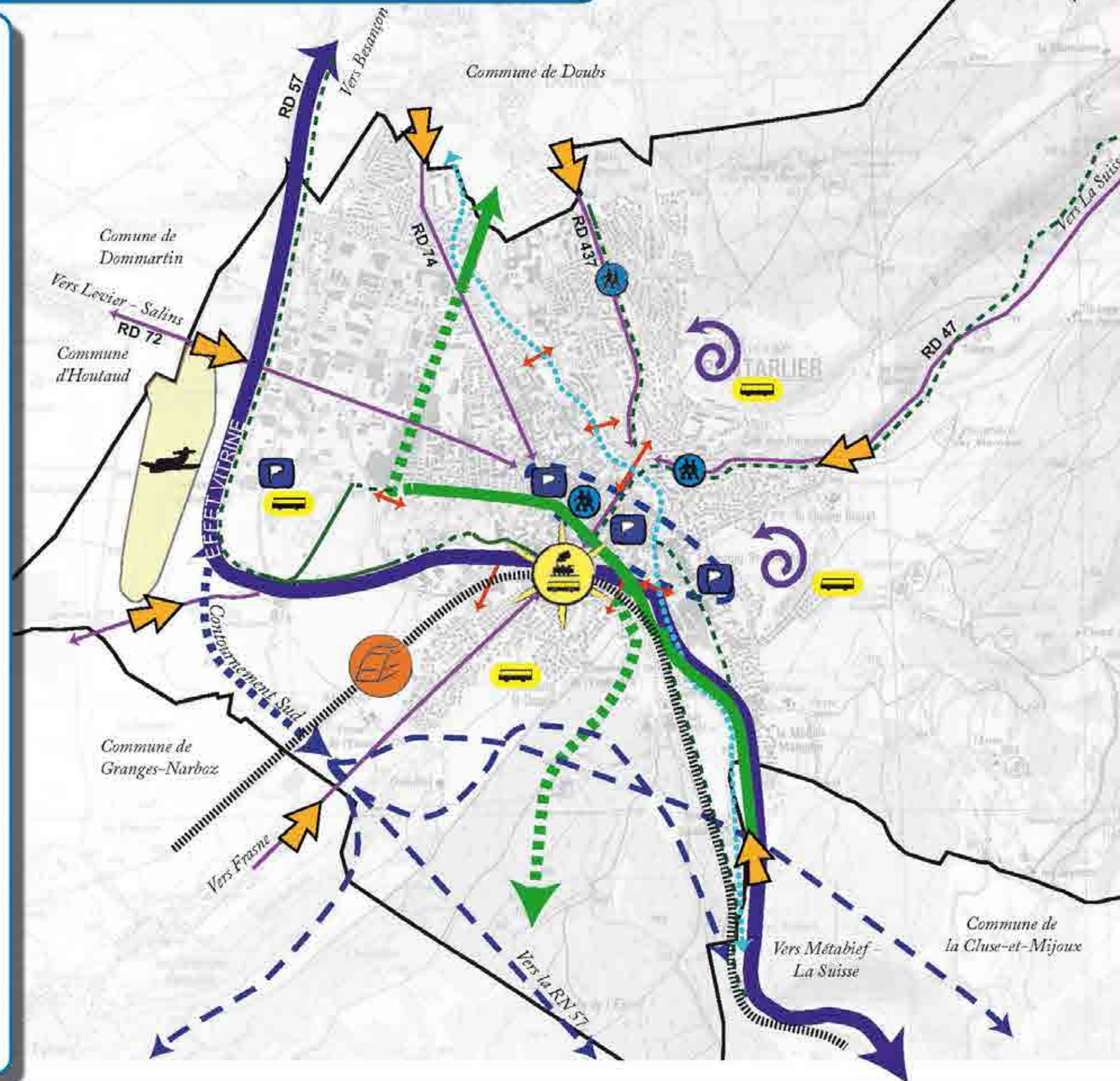
Faciliter la mise en place de la Voie Verte



Valoriser la Voie Verte existante



Accompagner la piétonnisation du centre ville et favoriser le maintien et la création de sentes inter-quartiers



AXE 1

AXE 2

AXE 3

AXE 4